

Cadets et Minimes

Cadets :

Phase Qualificative :

Les départements sélectionneront 3 à 4 jeunes CJCS pour les bassins. (28-41-45 Bassin Nord / 36-18-37 Bassin Sud). Ce qui fera 9 à 12 Jeunes CJCS cadets par bassin qui seront évalués. Les évaluations en bassin s'effectueront en 2 étapes : une partie écrite puis une partie pratique à la table. Il y aura un classement : les jeunes CS auront un diplôme de participation avec une récompense pour les 3 premiers par bassins, les 4 premiers des deux bassins seront qualifiés pour la phase finale qui se déroulera lors de la Coupe régionale minime (8 jeunes CJCS).

Phase Régionale :

Ils auront aussi une évaluation qui s'effectuera en 2 étapes : une partie écrite puis une partie pratique à la table. Les 3 premiers auront une récompense. Les 4 finalistes de la coupe régionale seront validés Commissaire départemental puis invités au stage de CS régional de la saison suivante, avec la possibilité d'être Commissaire sportif entrant en région. Les 4 derniers seront stagiaires départementaux en accord avec leur responsable de Commission sportive départementale.

Minimes :

Les départements envoient 2 à 3 jeune CJCS sur la coupe régionale benjamin. Ce qui fera 18 Jeune CJCS minimes sur cette coupe qui seront évalué. Les évaluations seront une partie écrite puis une partie pratique à la table. Il y aura un classement. Ils auront tous un diplôme de participation avec une récompense pour les 3 premiers. Les 6 premiers seront validés Commissaires sportifs départemental et les autres seront stagiaires départementaux en accord avec leur responsable de Commission sportive départementale.

Nota : les jeunes qui participent à la coupe du jeune Commissaire sportif ne pourront pas participer à la coupe des jeunes arbitres au cours de la même saison.

Les responsables des CJCS sont :

* Bassin Nord : PLAULT Jean-Philippe

* Bassin Sud : DESIRE Tanguy



Les responsables de la Commission sportive régionale

Kozak.F / Vallet.G / Davignon.E